

**TENNIS CLUB DE PASSY SAINT-GERVAIS MONT-BLANC**

**410 rue du Stade**

**74190 PASSY**

**Association publiée au Journal Officiel le 7 novembre 1963**

**Sous-préfecture de BONNEVILLE n°W742000353**

**CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Nous avons le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de l'association "TENNIS CLUB DE PASSY SAINT-GERVAIS MONT-BLANC" aura lieu le 29 octobre 2021, à 19 heures, à PASSY, Salle du Foot, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Comité de direction sur la situation morale et financière de l'Association,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2021 et quitus au Comité de direction,
- Vote du budget prévisionnel de l'exercice clos le 31/08/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2021,
- Renouvellement des membres du Comité de direction,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 28 de nos statuts, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'assemblée générale.

Nous joignons à la présente, au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale, une formule de procuration vous permettant de vous faire représenter à l'Assemblée par un autre membre de votre choix.

**La Présidente**

-----  
**POUVOIR**

Je soussigné .....,  
demeurant .....

donne pouvoir à Mme/M. ...., demeurant .....

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association TENNIS CLUB DE PASSY SAINT-GERVAIS MONT-BLANC, convoquée le 29 octobre 2021 à 19 heures,

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence et toute autre pièce éventuelle, prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Fait à

Le